

RECONNAISSANCE EIC LES MESURES OBTENUES PAR LA CFDT-SUD-UNSA

Depuis plusieurs mois, la CFDT se bat pour obtenir la reconnaissance de l'engagement des agents des EIC. De tables rondes en DCI, la CFDT porte ses revendications et obtient des mesures concrètes.

La reconnaissance de la spécificité et de la technicité des métiers des EIC sera portée lors des négociations annuelles au niveau du groupe.

La réunion de conciliation du 17 mai a abouti à un complément des mesures déjà obtenues lors de la table ronde du 13 mai. Récap' :

MESURES	TABLE RONDE DU 13 MAI (CFDT-SUD-UNSA-CGT)	CONCILIATION DU 17 MAI (CFDT-SUD-UNSA)
EMPLOI	200 recrutements supplémentaires (portant à 720 les recrutements pour cette année)	200 recrutements supplémentaires (portant à 720 les recrutements pour cette année) + AJUSTEMENT CONTINU SELON DÉPARTS.
SUIVI DES RECRUTEMENTS	Suivi en « toute transparence » avec une réunion à minima trimestrielle. Vacances de postes présentées en comité territoriaux emplois au niveau du GPU	Suivi en « toute transparence » avec une réunion à minima trimestrielle Vacances de postes présentées en comité territoriaux emplois au niveau du GPU + COMITÉ COMPOSÉ DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES OS REPRÉSENTATIVES DE LA SA SNCF RÉSEAU POUR UNE DISCUSSION À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT. + EFFET IMMÉDIAT
RECONNAISSANCE IMMÉDIATE	Versement d'une prime de 500€ sur la paie de juin Majoration temporaire de 20% de la prime de travail pendant 4 mois pour tous les agents des EIC à partir de septembre. Mise en place d'une mesure équivalente pour les salariés contractuels. Montant minimum environ 700€.	Versement d'une prime de 600€ sur la paie de juin Majoration temporaire de 20% de la prime de travail à partir de septembre : - 7 MOIS pour tous les agents des EIC - 8 MOIS pour les agents des classes 2,3 et 4. Mise en place d'une mesure équivalente pour les salariés contractuels. MINIMUM GARANTI DE 1000 €.
TEMPS DE REMISE EN SERVICE	Réalisation d'une étude sur la consistance et les conditions des remises de services entre opérateurs sécurité successifs pour formuler des propositions en octobre. Point d'étape en juillet.	Réalisation d'une étude sur la consistance et les conditions des remises de services entre opérateurs sécurité successifs pour formuler des propositions CONCRÈTES en octobre. DES BILATÉRALES SERONT RÉALISÉES EN JUILLET AVEC LES OS (POINT D'ÉTAPE INTERMÉDIAIRE EN SEPTEMBRE).
FIN DE CARRIÈRE	Réflexion spécifique sur les parcours individuels de fin de carrière. Échéance octobre.	Réflexion spécifique sur les parcours individuels de fin de carrière. Échéance octobre. DES BILATÉRALES SERONT RÉALISÉES EN JUILLET AVEC LES OS (POINT D'ÉTAPE INTERMÉDIAIRE EN SEPTEMBRE).

CES MESURES SONT APPLICABLES À CHAQUE AGENT DES EIC, QUELQUE SOIT SON GRADE OU SA FONCTION.

ET MAINTENANT?

L'application de ces mesures est soumise à la levée du préavis national CFDT/SUD rail/ UNSA. La CFDT consulte l'ensemble de ses adhérentes et de ses adhérents et se prononcera le 19 mai sur leur positionnement.

PS : quoi qu'elle en dise, la CGT n'a pas participé à la réunion de conciliation ;-)

